



Kéroul, récipiendaire
du Prix Ulysse décerné par
l'Organisation mondiale du tourisme



**Communiqué de presse
pour publication immédiate**

Kéroul présentera le SOMMET MONDIAL *DESTINATIONS POUR TOUS* à une conférence de l'ONU

Montréal, le 8 juillet 2013. - Kéroul participera à la **6^e session de la Conférence des États parties à la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* de l'Organisation des Nations Unies**, au Siège de l'ONU à New York, du 17 au 19 juillet 2013.

Kéroul y présentera les grandes lignes du premier **Sommet mondial *DESTINATIONS POUR TOUS*** qui se tiendra à Montréal, du 19 au 22 octobre 2014. Ce Sommet a pour but de :

- 1) lancer une démarche d'harmonisation internationale des normes d'accessibilité des établissements et des lieux touristiques, ainsi que des services de transport;
- 2) faire valoir les avantages économiques pour les destinations à être complètement inclusives et accessibles, et à développer et à mettre en valeur des produits touristiques accessibles;
- 3) établir un partenariat mondial et une stratégie commune à l'international visant à développer l'accessibilité universelle des infrastructures, des services touristiques et des services de transport, et à accroître la disponibilité de l'information sur l'accessibilité des destinations.

Parmi les organismes internationaux prestigieux associés à l'organisation de ce Sommet, on compte notamment l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation internationale du tourisme social, le Centre mondial d'excellence des destinations et le Réseau européen du tourisme accessible. Kéroul agit à titre de secrétariat de cet événement.

L'intervention de Kéroul vise à démontrer comment le **Sommet mondial *DESTINATIONS POUR TOUS*** appuiera la ***Convention relative aux droits des personnes handicapées*** et comment il contribuera à déterminer les objectifs que devrait se fixer la communauté internationale pour l'« *APRÈS 2015* ». Au terme de la période de référence 2000-2015 de la Déclaration du Millénaire, Kéroul, avec d'autres organisations, suggère les objectifs suivants :

- 1) le respect des droits des personnes les plus vulnérables;
- 2) le déploiement de l'aspect social lié au développement durable;
- 3) la consolidation du partenariat mondial en faveur du développement de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

On se rappellera que la ***Convention relative aux droits des personnes handicapées*** de l'ONU n'est entrée en vigueur qu'en 2008, ce qui est relativement récent par rapport à la portée des engagements qu'elle comporte pour les États signataires. Ceux-ci s'engagent notamment à prendre les mesures pour assurer aux personnes handicapées « ... *sur la base*

de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information, à la communication (...) et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.»¹

Le développement durable est maintenant une valeur partagée par la Communauté internationale. Trop souvent toutefois on n'en a limité les interventions qu'aux seuls aspects de l'environnement physique, et on a oublié le respect des concitoyens les plus vulnérables. Le développement est par essence tourné vers l'avenir, et concevoir un lieu accessible pour les personnes handicapées n'implique pas de grandes dépenses lorsque cet objectif est intégré à l'étape des plans et devis. Un développement durable se doit d'être inclusif.

Enfin, le partenariat mondial proposé initialement dans les Objectifs du Millénaire doit se poursuivre dans les différentes sphères de l'activité économique ou sociale. Le **Sommet mondial DESTINATIONS POUR TOUS** vise justement à établir un réseau international favorisant

Kéroul, à l'instar d'un ensemble d'autres partenaires, considère que le tourisme est un vecteur d'intégration. L'accessibilité d'une destination concerne les services d'hébergement, de restauration et de transports, les infrastructures urbaines, les attraits et les commerces, autant de services et d'établissements dont l'accessibilité profitera en premier lieu à la population locale. Le développement de l'accessibilité d'une destination est aussi un investissement qui peut s'avérer rentable par l'accueil d'une part importante et grandissante de la population mondiale, qu'on estime à 15 %. Enfin, le tourisme est un vecteur d'intégration internationale : une destination touristique voudra être reconnue en fonction de critères internationaux. Ainsi en est-il de l'accessibilité. Les personnes handicapées veulent savoir avant leur départ où elles pourront se loger et se restaurer à destination. La justesse de cette information en fonction de critères reconnus devient alors un préalable incontournable dans leur décision d'entreprendre ou non un voyage.

L'intervention de Kéroul aura lieu le 17 juillet de 15 h à 16 h 30. Les personnes suivantes participeront notamment à cette présentation :

- André Leclerc, président-directeur général de Kéroul;
- Isabelle Ducharme, présidente du Conseil d'administration de Kéroul;
- André Boisclair, délégué général du Québec à New York;
- Yves Gentil, représentant de Destination Québec à New York;

La position de Kéroul sera également transmise aux participants au Forum de la Société civile qui aura lieu à New York, la veille de l'inauguration de cette Conférence de l'ONU.

Source : Michel Trudel, Kéroul
514 252-3104, mtrudel@keroul.qc.ca

¹ *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>, article 9.